



Lettre d'information

Sciences de la vie et de la Terre

Avril 2010

Académie
de
Créteil



A destination de l'ensemble des enseignants de SVT de l'académie de Créteil, cette lettre a pour objectif d'informer, de façon régulière, sur l'actualité académique et nationale en Sciences de la Vie et de la Terre.

Sommaire

1. La consultation sur les nouveaux programmes de seconde.
2. Calendrier de la consultation pour les programmes de Première.
3. L'ECE 2010
4. La culture scientifique dans la circulaire de rentrée 2010

1. La consultation sur les nouveaux programmes de seconde

- Le programme du tronc commun

54 lycées ont participé à la consultation sur les nouveaux programmes de seconde. La synthèse de ces remarques a été envoyée à la DGESCO pour que les experts puissent présenter une version définitive le 01 avril 2010 au Conseil Supérieur de l'Education.

[Voir la synthèse](#)

- Les thèmes de l'enseignement d'exploration : Méthodes et pratiques scientifiques

La consultation sur cet enseignement a mobilisé les équipes de mathématiques, de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre.

2. Calendrier de la consultation sur les programmes de Première

- Consultation des enseignants entre le 3 et le 28 mai 2010 sur le projet de programme des Premières S, L et ES

- Présentation du nouveau programme le 1^{er} Juillet 2010

3. L'ECE 2010-03-07

Dates des épreuves

Les épreuves pratiques de sciences de la vie et de la Terre se dérouleront dans le courant du troisième trimestre. L'organisation des épreuves doit être **la plus tardive possible** afin de respecter une couverture complète du programme.

Pour chaque établissement, public et privé sous contrat, la date de l'épreuve **doit être communiquée impérativement aux IA-IPR par courrier électronique (alain.pothet@ac-creteil.fr)**.

Des épreuves du baccalauréat général se déroulent également dans la même période (épreuves facultatives, épreuves pratiques, épreuves spécifiques des sections européennes notamment).

Détermination des sujets et attributions des notes

Les banques nationales de sujets vous seront très prochainement transmises par courrier sur support cédérom. Les 25 situations retenues dans ces banques sont publiées au [Bulletin officiel N°13 du 01 avril 2010](#). Les chefs d'établissement remettront le cédérom à l'équipe de SVT, juste après la publication de la liste des sujets au BO, de manière à ce que les sujets à retenir pour l'établissement puissent être choisis par l'équipe.

Cette liste de sujets retenus doit rester strictement confidentielle. En accord avec les personnels des laboratoires, les commandes de fournitures pourront être passées dans les meilleurs délais.

Constitution des jurys

Les Chefs d'établissement désigneront les examinateurs parmi les enseignants de leur établissement, en veillant que ces derniers n'évaluent pas leurs élèves de classe terminale.

Les établissements qui n'auraient pas la ressource suffisante en interne (établissement ne disposant que d'un seul enseignant de SVT) se rapprocheront d'un établissement du même secteur géographique pour la désignation d'un professeur extérieur.

Enquête et retour des notes

Les notes

Un retour académique des notes au SIEC par le logiciel LOTANET est réalisé par le chef d'établissement.

Enquête sur le site national de Toulouse.

Elle doit être impérativement renseignée par le responsable du laboratoire de SVT. Ce site permet de collecter des informations supplémentaires indispensables au pilotage de cette épreuve.

Textes officiels

- Note de service N° 2004-028 du 16-2-2004 (parue au BO N° 9 du 26 février 2004 : épreuve de sciences de la vie et de la Terre au baccalauréat général, série scientifique à compter de la session 2005).
- Décret Baccalauréat Général n° 93-1092 du 15-9-1993, art 8 : Examinateurs

Un important travail de préparation des sujets a été réalisé cette année, mais il est malgré tout possible que quelques erreurs se soient glissées dans les sujets retenus. Si vous détectez un problème, il est important de le signaler par voie électronique (alain.pothet@ac-creteil.fr) dès le choix des sujets.

Une mise au point nationale sera faite vers le **20 mai 2010**.

Nous attirons votre attention sur les adaptations nécessaires pour certains élèves en situation de handicap. Il est précisé dans le BO que : « *En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter sur le choix de types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la présentation du sujet lui-même. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que les capacités expérimentales évaluées prévues dans le sujet ne soient pas modifiées.* ».

L'objectif principal est de rendre l'épreuve accessible au plus grand nombre.

La procédure dans le cas d'une adaptation du sujet est la suivante :

- L'équipe recense les cas de handicap et repère les fonctions atteintes
- Elle sélectionne les sujets à proposer, sans ou avec aménagement
- Elle demande par voie électronique (alain.pothet@ac-creteil.fr) la (les) versions du fichier.doc du sujet à adapter
- Elle modifie le sujet en ne changeant pas les capacités expérimentales évaluées
- Elle fait valider les modifications par l'inspection pédagogique (alain.pothet@ac-creteil.fr)

4. La culture scientifique dans la circulaire de rentrée 2010

Extrait de la circulaire de rentrée 2010

Favoriser l'accès à la culture

Dans chaque lycée, le proviseur désignera un « référent culture », professeur volontaire en charge de l'animation de la vie culturelle de l'établissement et des contacts avec le monde culturel. La politique culturelle des lycées doit permettre de faire vivre tout particulièrement le principe directeur (1.3) énoncé précédemment. Les lycéens eux-mêmes trouveront à s'impliquer dans le développement de cette vie culturelle, au travers des conseils de vie lycéenne et des maisons des lycéens.

La culture scientifique et technologique doit trouver toute sa place au sein de la vie culturelle des lycées. Il est en effet nécessaire d'encourager les vocations scientifiques dont le pays a besoin pour qu'il conserve sa place dans le concert des nations développées. Il importe également, dans le prolongement des objectifs du collège, de donner à chaque jeune une culture scientifique et citoyenne lui permettant de se forger une opinion étayée et raisonnée sur des questions essentielles touchant au devenir des sociétés et de la planète.

Le dispositif ministériel « Sciences à l'École » a ainsi été créé (mars 2004) pour susciter, soutenir, diffuser les différentes actions de promotion de la culture scientifique et technique au niveau de l'enseignement secondaire et des classes post-baccalauréat. Ces actions (www.sciencesalecole.org) sont relayées et impulsées par un correspondant dans chaque académie.

Par ailleurs, il est souhaitable que des partenariats s'instaurent avec les institutions de culture scientifique et technique, les centres de culture scientifique et technique (CCSTI), en relation avec les délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT).

Les IA-IPR de SVT de l'académie de Créteil.
Jean-Marie LEPOUCHARD
Jean-Pierre LEVISTRE
Alain POTHET
Michelle RONDEAU-REVELLE